Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35...

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_036-DE

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

DCC26-036

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR DES INTERVENANTS POUR LE HANGART SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge de la Culture et des Ressources humaines, présente le rapport suivant :

1. EXPLICATION DU MAINTIEN DES TARIFS

Il est proposé de **conserver** pour l'année scolaire **2026/2027** la rémunération brute, congés payés compris, des artistes, des intervenants et des personnels techniques externes et internes assurant les diverses manifestations culturelles, participant à un jury ou animant des conférences et master class organisées par le HangArt.

2. MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION

ARTISTES (musicien, lyrique, danseur, art dramatique)

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE	TARIF HEURE SUPP. /H
Artiste (concerts)	3h00	155 €	52 €
Artiste (répétitions)	3h00	124 €	42 €
Soliste	Sur l'ensemble de la prestation	816 €	néant
Chef d'orchestre	Sur l'ensemble de la prestation	816 €	néant

INTERVENANTS

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE
Conférencier	1h00	62 €
Master classe	1h00	62 €
Membre de jury PEA (Professeur d'enseignement artistique)	1h00	47 €
Membre de jury autres enseignants	1h00	42 €
Animation d'atelier	1h00	31 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_036-DE

TECHNIQUES

CATEGORIE ET NATURE	DUREE DU SERVICE	MONTANT BRUT/SERVICE	TARIF HEURE SUPP. /H
Régisseur général	3h00	155 €	52 €
Assistant de régie	1h00	31 €	31 €
Manutention	1h00	20 €	20 €

3. CONTRACTUALISATION

Un contrat d'engagement à durée déterminée ou un contrat de prestation sera établi pour tous les intervenants.
Concernant l'emploi des artistes et des personnels techniques lors des manifestations culturelles, ce contrat de travail sera établi conformément à la procédure prévue par le guichet unique pour l'emploi des artistes ou techniciens de spectacles vivants (GUSO).

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des artistes, des intervenants et des personnels techniques pourront être pris en charge par la Communauté de communes en fonction des lieux de programmation.
La prise en charge s'effectuera sur la base des remboursements appliqués lors des déplacements des personnels des collectivités territoriales.

Il vous est proposé :

- *De fixer les* ***tarifs*** *tels qu'exposés ci-dessus pour les* ***prestations effectuées par des intervenants pour le HangArt*** *à partir de* ***l'année scolaire 2026/2027*** *;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_036-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)* M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*
RETIERS	M Benoît LUGAND

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

TIF